

DGSC

ets

NOTE DE SERVICE N° 4641...../15.00

du... 21... décembre 1984

Dans le cadre de l'austérité budgétaire, le Ministère des Transports et des Communications a transmis une lettre demandant la réduction des dépenses pour les téléphones et télégrammes et ses services sont venus s'enquérir du programme d'action de notre Département. Nous leur avons communiqué ce qui suit :

Pour les communications dans la ville de KIGALI, le Ministère dispose de 7 lignes directes et d'une petite centrale pour les liaisons internes.

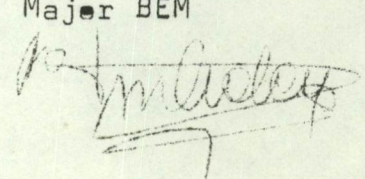
Concernant la limitation des communications téléphoniques, une instruction a été donnée et communiquée au Ministère des Transports et des Communications. Ainsi, pour les correspondances personnelles à domicile, interurbaines et à l'étranger, les factures seront envoyées aux intéressés. Quant aux communications interurbaines au Ministère, tous les agents en dessous du grade de Directeur devront requérir l'autorisation. Cette même instruction vient d'être donnée aux Encadreurs Préfectoraux et Sous-Préfectoraux.

Pour plus de facilité, le Gestionnaire des Crédits aidé par les services du Ministère des Transports et des Communications va étudier les possibilités d'avoir plus de lignes extérieures par la voie de la centrale. Ainsi jusqu'au grade de Directeur, on pourra avoir une liaison directe vers l'extérieur. Il nous faudra donc 4 lignes en plus de ce qui existe et 2 lignes en plus à la centrale.

Concernant les téléphones dans l'habitation, j'ai souhaité que le Gestionnaire des Crédits et le Chef de Bureau Relations Publiques disposent dans la mesure du possible d'un téléphone.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Major BEM



Destinataire:

- Directeur Général (Tous) *
- Directeur (Tous) *